

Revenons au témoignage de Vilmer Talbot.

« Le repas était composé des provisions que Thomas Fournier m'avait remises. Le repas a duré longtemps car la table avait été trop petite pour manger tous ensemble.

« C'est Mons. Thomas Fournier qui a demandé de préparer le dîner en question.

« M. Langelier a donné quatre piastres à ma femme, probablement pour cela, ce jour-là, avant de partir.

« Avant le repas, quelques-uns d'entre nous mentionnés ont pris un coup avec le flacon de gin dont j'ai parlé ci-dessus. Je ne sais pas qui avait invité les gens à dîner; moi je ne les ai pas invités.

« Il n'y a pas eu assez de pain de ce qu'ils avaient apporté pour le dîner. M. Thomas Fournier a envoyé mon petit garçon dans le village pour chercher du pain. Thomas Fournier a dit qu'il le paierait mais il ne l'a pas payé.»

Thomas Fournier, appelé comme témoin, établit parfaitement qu'il est l'agent de M. Langelier.

« J'ai travaillé, dit-il, ouvertement pour M. Langelier à la dernière élection. Je l'ai accompagné à différentes assemblées. J'ai fait de mon mieux pour M. Langelier.»

Il est donc prouvé que M. Langelier a donné un repas à 15 ou vingt électeurs, au Buton. Les provisions ont été ordonnées par lui. Son agent, Th. Fournier, commande le dîner, mais c'est M. Langelier lui-même qui le paye. M. Langelier prend place à la première table, dîne avec les électeurs et on n'oublie pas avant le repas de caresser ce petit flacon de gin de trois chopines. Pureté électorale que tout cela ! Je n'ai pas fait l'ombre de ce que je rapporte ici contre M. Langelier et je suis disqualifié.

Mr. Langelier a répondu à cette accusation en admettant tous les faits à charge mais en plaidant les circonstances atténuantes.

Je cite son factum.

Electeurs du Buton, ouvrez les oreilles.

« La paroisse de St. Paul de Mont-

miny (le Buton), disent MM. Tasche-reau et Langelier, est une localité très éloignée et très-pauvre.

« Les candidats, quand ils y vont, sont obligés de faire un véritable voyage en caravane avec toutes leurs provisions (y compris le pain), sous peine de mourir d'inanition.»

Splendide, Mr. Langelier ! et vous électeurs du Buton, attrapez le beau compliment de ces petits Messieurs qui creveraient de faim chez vous s'ils n'avaient pas la précaution d'emporter toutes leurs provisions.

Electeurs du Buton ! je vous ai vus plus d'une fois. Je vous ai visités chez vous, dans vos demeures, et ce sans avoir eu besoin de voyager en caravane. J'é suis monté seul, j'ai pénétré dans l'humble cabane du colon et si je n'ai pas trouvé le fastueux étalage de la richesse, je me suis senti heureux de rencontrer partout des visages amis, des cœurs dévoués. Je me suis assis à votre table et j'ai partagé votre nourriture. Jamais vous ne m'avez vu monter mes provisions avec moi; jamais vous ne m'entendrez crier dans une cour de justice que les candidats sont obligés, quand ils vont vous voir, de faire un véritable voyage en caravane avec toutes leurs provisions, y compris le pain, sous peine de mourir d'inanition.»

Electeurs du Buton ! M. Langelier avait fait une faute; la preuve contre lui a été si écrasante qu'il lui a été impossible de la nier. Que faire ? Il se défend sur vous..... J'ai été obligé d'en agir ainsi, s'écrie-t-il par sa défense, les électeurs du Buton sont une bande de quêtoux !

Il va plus loin encore et traite ses propres partisans, ceux qui ont dû voter pour lui, ceux du moins qui étaient chez M. Vilmer Talbot, d'hommes qui ne savent pas vivre, de véritables gloutons.

C'est écrit en toutes lettres. Il n'y a qu'à citer :

« Le lendemain (du samedi) après la rencontre des deux candidats à la porte de l'église, M. Langelier y revint (à la maison de Vilmer Talbot) prendre son dîner. Plu-